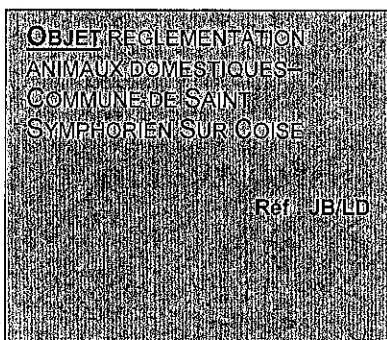


COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU  
MAIRE

**N°2022-156**



Le Maire de la Commune de Saint Symphorien sur Coise,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R412-44,

**VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2115-1,

**VU** le Code Pénal et notamment les articles R610-5 et R633-6

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment l'article L1312-1

**VU** le règlement Sanitaire Départemental et notamment les articles 99-2 et 99-6

**VU** le Code Rural et notamment les articles L211-11 et L211-20 à L211-28

**CONSIDERANT QU** il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité et la salubrité publique en luttant contre la divagation animale et la présence de déjections canines sur les lieux et voies publiques.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Sur les voies et lieux ouverts à la circulation publique de la commune, tous les animaux domestiques et notamment les chiens doivent être tenus en laisse

**ARTICLE 2** : Les propriétaires ou détenteurs de chien circulant sur la voie publique doivent détenir sur eux un moyen matériel (sac plastique, sac papier, ...) nécessaire au ramassage des déjections déposées par leur animal.

**ARTICLE 3** : Les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent procéder immédiatement au ramassage des déjections déposées par leur animal par tout moyen approprié.

**ARTICLE 4** : Les infractions prévues par les articles 1 et 2 entraîneront une amende d'un montant de 68 euros et de 150 euros en cas de récidive.

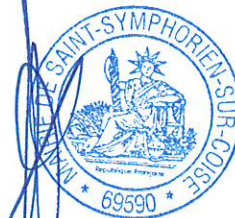
**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Symphorien sur Coise
- . Monsieur le Directeur des Services Techniques de St Symphorien sur Coise.
- . Monsieur le Policier Municipal de Saint Symphorien sur Coise

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à SAINT SYMPHORIEN SUR COISE, le 17 mars 2022.



Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Jérôme BANINO